

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 décembre 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 23 novembre 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois d'octobre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 23 novembre 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre pendant le mois d'octobre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
5 octobre	10 h 55	Depuis la Palestine occupée, un soldat de l'ennemi israélien posté à Ras-Naqoura a braqué une mitrailleuse montée sur un véhicule en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise.
	11 h 30	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien postés en face de Labbouné ont braqué une mitrailleuse montée sur un véhicule en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise et leur ont adressé des gestes obscènes et des insultes en arabe.
8 octobre	–	À plusieurs reprises au cours de la journée, en face de la localité de Blida, des soldats de l'ennemi israélien ont franchi la barrière technique et tracé une piste longeant cette dernière sur quelque 200 mètres, entre les points BP28 et B60, à l'aide d'engins de chantier. Ils ont également franchi la Ligne bleue au niveau du point BP28 sur une largeur d'environ 3 mètres et une distance d'environ 5 mètres. À 10 h 30, les soldats d'une patrouille ennemie se déplaçant à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui sont arrivés de la Palestine occupée. Trois soldats en sont descendus au niveau du point BP28 et l'un d'eux a pointé son arme en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
	10 h 30	En face de Blida, les soldats d'une patrouille ennemie se déplaçant à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui sont arrivés de la Palestine occupée. Trois soldats sont descendus des véhicules au niveau du point BP28 et l'un d'eux a pointé son arme en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise qui se trouvaient en territoire libanais.
11 octobre	10 h 00	Aux abords d'Aïtaroun, dans le secteur de Khallet el-Ghamiqa, près du point B56-1, alors que deux agriculteurs procédaient à la cueillette des olives et au taillage des arbres, les soldats d'une patrouille ennemie se sont approchés à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui et d'un véhicule de marque Defender. Dix soldats en sont sortis et se sont mis en position de combat, avant de repartir, à 11 h 30, une fois que les agriculteurs avaient quitté les lieux.
16 octobre	22 h 00- 22 h 20	En Palestine occupée, en face de Meïs el-Jabal, près du point B64-1, des soldats de l'ennemi israélien se sont approchés à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui, dont est sorti un soldat qui a braqué une lampe torche en direction du territoire libanais.
	23 h 32	Depuis la Palestine occupée, aux abords de la localité de Chebaa, un soldat de l'ennemi israélien cantonné au poste N473 (dit du radar) a lancé un obus éclairant au-dessus du poste L341 (Birket el-Naqqar) de l'armée libanaise.
18 octobre	10 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face de la porte de Fatima, un soldat de l'ennemi israélien a braqué son arme en direction d'une patrouille de l'armée libanaise et du groupe de liaison de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
24 octobre	12 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face du poste de contrôle de l'armée libanaise à Adeïssé, huit soldats de l'ennemi israélien sont arrivés à bord d'un véhicule de marque Defender. Certains ont arraché des herbes le long de la barrière technique tandis que trois d'entre eux braquaient leur arme en direction du territoire libanais, avant que la patrouille ne reparte en direction de la Palestine occupée, à 12 h 45.
25 octobre	09 h 45	En face de la localité de Marouahine, alors que des soldats de l'ennemi israélien procédaient à des travaux de désherbage à côté de la barrière technique, entre les points B24-2 et B24, le bras mécanique de leur trancheuse a franchi la Ligne bleue à plusieurs reprises, entrant d'environ un mètre en territoire libanais à chaque fois. Les soldats ont achevé leurs travaux à midi et laissé la trancheuse sur les lieux.
26 octobre	13 h 00	La FINUL a informé l'armée libanaise que l'ennemi israélien se plaignait de ce qu'un de ses soldats ait essuyé des coups de feu tirés depuis le côté libanais de la frontière, en face du point B82, aux abords de Kfar Kila. Tandis qu'une patrouille de l'armée libanaise est allée enquêter sur les faits, ses membres ont essuyé deux coups de feu. On ne déplore aucune victime.
	13 h 30	La voiture de modèle Rapid d'un travailleur syrien qui se rendait d'Adeïssé à Kfar Kila a essuyé des tirs provenant de la Palestine occupée, en face du lieu où étaient déployés des soldats de l'ennemi israélien. Le véhicule a eu deux impacts de balle. On ne déplore aucune victime.
31 octobre	09 h 00	L'ennemi israélien a poursuivi les travaux qu'il avait entamés le 15 août 2016 à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, en face du poste d'observation n° 2 du contingent indien de la FINUL, entre l'ancien poste de Chahl et le poste dit du radar, à l'aide d'un bulldozer D9 et de deux trancheuses, escortés par une patrouille ennemie. Les travaux ont pris fin à 14 heures et les soldats de l'ennemi israélien ont regagné la Palestine occupée, accompagnés de leurs engins.
	12 h 15	En face de Blida, des soldats de l'ennemi israélien ont traversé la barrière technique à bord d'une trancheuse et tracé une piste le long de cette dernière sur quelque 200 mètres, entre les points BP28 et BP29. Les soldats ont ensuite franchi la Ligne bleue au niveau du point BP28 sur une distance d'environ un mètre.

Violations de l'espace maritime pendant le mois d'octobre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} octobre	18 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 370 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
2 octobre	08 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 10 minutes, jusqu'à une distance de 345 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
3 octobre	08 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres. Ses occupants ont lancé un engin explosif dans les eaux territoriales libanaises et déclenché des sirènes d'alarme, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
5 octobre	17 h 49	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	23 h 00	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 15 secondes.
6 octobre	05 h 20	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
	11 h 15	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 45 minutes, jusqu'à une distance de 351 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	22 h 00	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 30 secondes et lancé quatre fusées éclairantes au-dessus des eaux territoriales de la Palestine occupée.
9 octobre	05 h 08	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 425 mètres. Ses occupants ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises, fait des sommations en hébreu à l'aide de porte-voix et déclenché des sirènes d'alarme, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 13	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 90 mètres. Ses occupants ont lancé une grenade assourdissante dans les eaux territoriales libanaises et fait des sommations à l'aide de porte-voix, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
10 octobre	09 h 31	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 35 minutes, jusqu'à une distance de 370 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 45	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 35 minutes, jusqu'à une distance de 255 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	16 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 148 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	23 h 10	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont tiré des coups de feu en direction des eaux territoriales libanaises.
	23 h 50	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien postés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute.
13 octobre	05 h 05	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 40 minutes, jusqu'à une distance de 390 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 05- 05 h 19	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à trois reprises, pendant respectivement 30, 60 et 60 secondes. Ils ont également déclenché des sirènes d'alarme et fait des sommations en hébreu à l'aide de porte-voix.
	05 h 13	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute, fait des sommations en hébreu à l'aide de porte-voix et déclenché des sirènes d'alarme.
16 octobre	17 h 20	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 10 minutes, jusqu'à une distance de 425 mètres. Ses occupants ont lancé une grenade assourdissante dans les eaux territoriales libanaises, après s'être approchés d'un bateau de pêche libanais, puis la vedette est repartie en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 480 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 17 h 30, la même vedette a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant une minute, jusqu'à une distance de 480 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 17 h 42, la même vedette a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 480 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
18 octobre	10 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 90 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
23 octobre	17 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
24 octobre	17 h 27	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, jusqu'à une distance de 150 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
28 octobre	17 h 08	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant neuf minutes, jusqu'à une distance de 390 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 octobre	10 h 45	Au large de Ras-Naqoura, un ballon en plastique bleu provenant des eaux territoriales de la Palestine occupée a franchi la frontière maritime méridionale, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 300 mètres.
	17 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
30 octobre	06 h 00- 08 h 00	Au large de Ras-Naqoura, trois ballons en plastique de couleurs bleu, blanc et orange, provenant des eaux territoriales de la Palestine occupée, ont franchi la frontière maritime méridionale, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises.
31 octobre	00 h 02- 02 h 30	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux reprises, pendant respectivement trois minutes et 30 secondes.

Violations de l'espace aérien pendant le mois d'octobre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 octobre	04 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
3 octobre	05 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 10 au-dessus de Rmeïch.
4 octobre	05 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 16 h 10 au-dessus de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 18 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	10 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 25 au-dessus de Naqoura.
5 octobre	05 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 45 au-dessus de Naqoura.
	07 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Baalbek et Rayak, avant de repartir à 20 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Baalbek et Rayak, avant de repartir le lendemain à 4 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	19 h 30	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 h 45 au large de Naqoura.
6 octobre	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Baalbek et Rayak, avant de repartir à 16 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
	11 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 55 au-dessus de Rmeïch.
	14 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 23 h 40 au-dessus de Rmeïch.
	16 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Baalbek, Rayak et le Hermel, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
7 octobre	07 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large des côtes. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Baalbek, Rayak et le Hermel, avant de repartir à 17 h 30 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 18 h 00 au-dessus d'Alma el-Chaab.
8 octobre	09 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 19 h 5 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 18 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	14 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
9 octobre	09 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 40 au large de Naqoura.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 17 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
10 octobre	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et la Bekaa ouest, avant de repartir à 14 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 22 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Sarafand. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 15 au-dessus de Rmeïch.
	10 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au large de Naqoura.
	21 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 3 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
11 octobre	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
12 octobre	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 5 au-dessus de Naqoura.
13 octobre	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa occupées. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 18 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
14 octobre	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 15 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	13 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 17 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.
15 octobre	12 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
16 octobre	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 18 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
17 octobre	12 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 55 au-dessus de Naqoura.
18 octobre	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 12 h 5 au-dessus de Naqoura.
	12 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, le Metn et Baabda, avant de repartir à 17 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 00- 19 h 30	Un avion de combat de l'ennemi israélien se trouvant dans l'espace aérien de la Palestine occupée a largué 11 leurres thermiques, dont cinq sont tombés dans les eaux territoriales libanaises.
19 octobre	10 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 22 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	11 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 15 au-dessus de Rmeïch.
20 octobre	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 21 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	08 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
21 octobre	08 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 21 heures au-dessus de Naqoura.
	09 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 10 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
22 octobre	10 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Beyrouth. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 45 au large de Batroun.
	11 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
23 octobre	07 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 20 h 10 au-dessus de Rmeïch.
24 octobre	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le Sud, avant de repartir à 20 h 10 au-dessus d'Aïtaroun.
25 octobre	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 20 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
26 octobre	07 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth, Baabda et Jounieh, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	08 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, Danniyé, Baabda et le Metn, avant de repartir à 15 h 40 au-dessus de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth, Iqlim el-Kharroub, Rayak, Baalbek et la Bekaa ouest, avant de repartir à 17 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 50 au large de Naqoura.
	16 h 50	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 17 h 5 au-dessus de Rmeïch.
27 octobre	00 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 0 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 13 h 20 au-dessus de Naqoura.
29 octobre	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 13 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth, Iqlim el-Kharroub, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 13 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
	16 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus de Naqoura.
30 octobre	08 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus de Naqoura.
	11 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, la Bekaa ouest, Iqlim el-Kharroub et le Chouf, avant de repartir à 20 heures au-dessus de Kfar Kila.
	20 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 h 25 au-dessus de Naqoura.
31 octobre	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 23 h 5 au-dessus de Rmeïch.